

QUELLES LEÇONS TIRER DE L'EXPERIENCE DE LA COTE D'IVOIRE POUR LES ELECTIONS DE 2013 AU MALI

Dr Christophe KOUAME, Coordonnateur National CSCI

Introduction

L'histoire électorale de la Côte d'Ivoire est marquée par des violences, en particulier depuis 1990, année d'instauration du multipartisme. La décennie 2000-2010 s'est également caractérisée par une crise militaro-politique qui a entraîné la partition de fait du pays. Les conséquences furent la fragilisation des institutions nationales, l'approfondissement de la crise économique, la recrudescence de la pauvreté, la persistance de la crise de confiance entre les acteurs politiques.

Après plusieurs négociations et accords, les élections générales de 2010 étaient considérées comme la porte de sortie de la crise militaro-politique. Pour y parvenir, il était indispensable d'organiser des élections crédibles, transparentes et pacifiques afin de contribuer à la légitimation des institutions nationales et à l'instauration de la confiance entre tous les citoyens, à travers une observation électorale faite par des organisations de la société civile impartiales et crédibles.

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION DE LA SOCIETE CIVILE IVOIRIENNE (CSCI)

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est née le 21 octobre 2005 en pleine crise militaro-politique ivoirienne et à quelques jours de la date de la fin constitutionnelle du mandat du Président Laurent Gbagbo. Cette période de grande incertitude était marquée par la cristallisation des positions des acteurs politiques. Pour le Président Laurent Gbagbo et ses partisans, la partition du pays ne permettait pas l'organisation d'élections présidentielles, à la date du 30 octobre 2005.

Quant à la rébellion armée et les partis politiques de l'opposition signataires des Accords de Linas Marcoussis, au lendemain du 30 octobre 2005, Laurent Gbagbo ne serait plus le Président et étaient tous favorables à la mise de la Côte d'Ivoire sous tutelle des Nations Unies.

Plusieurs accords et résolutions furent signés (Lomé, Accra 1, 2, 3, Linas Marcoussis, Pretoria 1, 2, Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, etc.). Tous ces accords dans leur conception portaient en eux, les germes de leurs échecs. En effet, ces échecs sont souvent dus à leurs caractères tout à la fois partiels (limités aux seuls aspects politiques) et partiels (réduits à des considérations partisans).

C'est dans cette atmosphère, que certains Acteurs Non Etatiques (Organisations syndicales, professionnelles, religieuses et ONG) las des tergiversations de la classe politique ivoirienne, se sont fédérés en une faitière (CSCI), en vue d'influencer les processus politiques, économiques et sociaux pour le bien être des populations.

La CSCI a donc naturellement orienté ses missions vers la recherche de consensus, pour l'émergence et l'accomplissement des valeurs démocratiques, mais surtout, faire la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la réconciliation nationale. La CSCI est la

plus grande faitière de la société civile ivoirienne et est composée de 133 organisations issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des syndicats et centrales syndicales et des ONG.

2. METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION ELECTORALE CONDUITE PAR LA CSCI

1.1. La Mission d'Observation Electorale (MOE) de la CSCI

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) a conduit une Mission d'Observation Electorale (MOE) long terme de décembre 2008 à février 2012, financée par l'Union Européenne et avec l'assistance technique d'EISA (Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa).

C'était la première fois qu'une telle mission de long terme se déroulait en cote d'ivoire avec la participation de tout le corps social (Organisations syndicales, professionnelles, religieuses et les ONG.

La MOE a connu deux grandes phases, une 1^{ère} phase avec l'assistance technique d'EISA de décembre 2008 à février 2010 et la 2^{nde} phase de mars 2010 à février 2012 où la CSCI a continué toute seule la MOE.

Les activités de la MOE ont consisté à définir une méthodologie d'observation, à renforcer les capacités de l'équipe technique, à former et déployer les observateurs sur toute l'étendue du territoire ivoirien, à recueillir et traiter les données concrètes issues du terrain qui ont permis de produire des communiqués de presse ou déclarations, des rapports (circonstanciés, thématiques, final) et de les disséminer dans l'opinion nationale et internationale par des conférences de presse, des interviews, etc.

Les activités de la MOE ont porté sur toutes les phases du processus électoral (préélectorale, électorale et postélectorale) :

- 1- **Observation de l'inscription des électeurs** (enrôlement des électeurs, établissement de la liste électorale et gestion du contentieux, distribution des cartes d'électeurs et d'identité) ;
- 2- **Observation de l'enregistrement des candidatures** ;
- 3- **Observation de la couverture médiatique du processus électoral** ;
- 4- **Observation de la campagne électorale** ;
- 5- **Observation du scrutin** (ouverture des bureaux de vote, déroulement des opérations de vote, compilation, transmission des résultats et proclamation des résultats ;
- 6- **Observation du contentieux électoral.**

La MOE a déployé sur toute l'étendue du territoire ivoirien 2 100 observateurs pour les élections présidentielles de 2010 (1^{er} et 2nd tours) et 585 observateurs pour les législatives de 2011. Ces observateurs sont issus des confessions religieuses, des centrales syndicales, des organisations professionnelles et des ONG membres de la CSCI.

1.2. La méthodologie d'observation électorale de la MOE

La méthodologie de la Mission d'Observation Electorale (MOE) de la CSCI s'appuie sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs sur la base des formulaires d'observation conformément aux normes internationales en la matière. Cette méthodologie permet d'appréhender, de façon systématique, des

irrégularités susceptibles d'affecter le bon déroulement, la transparence et l'intégrité de chaque phase du processus électoral à travers des critères précis tels que l'égalité de suffrage, la liberté de circulation, la libre expression de la volonté, l'élection honnête, le droit à un vote secret, etc.

La stratégie appliquée comporte trois étapes essentielles :

- i. Sélection, formation et déploiement des observateurs ;
- ii. Recueil et traitement des données de terrain ;
- iii. Dissémination des résultats.

1.3. Sélection, formation et déploiement des observateurs

1.3.1. Sélection des observateurs

La CSCI a procédé à la sélection de 2 100 observateurs (1 000 pour le scrutin du 31 octobre 2010 et 1 100 pour le scrutin du 28 novembre 2010) et de 585 observateurs parmi le pool des 2100 observateurs ayant participé à l'observation de l'élection présidentielle de 2010 (1^{er} et 2^{ème} tours) déployés sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Outre l'appartenance à une organisation membre de la CSCI, la sélection s'est appuyée sur les critères de résidence, de disponibilité, de performance et de probité.

De façon opérationnelle, la MOE de la CSCI est composée de 20 Coordonnateurs régionaux, de 255 observateurs communaux et sous-préfectoraux de long terme et de 725 observateurs de court terme ont été retenus pour l'observation des présidentielles de 2010. Pour les élections législatives du 11 décembre 2011, 20 coordonnateurs régionaux et 255 observateurs communaux et sous-préfectoraux de long terme, renforcés par 510 observateurs de court terme, ont été retenus. Pour les élections législatives partielles du 26 février 2012, les 25 observateurs des localités concernées ont été maintenus.

1.3.2. Formations des observateurs

Après la sélection des observateurs, la CSCI a procédé au renforcement de leurs capacités à travers des formations éclatées à l'intérieur du pays et à Abidjan. Ces différentes formations ont permis aux observateurs de s'approprier :

- la méthodologie d'observation ;
- les manuels de formation élaborés par la CSCI et réactualisés ;
- le code de bonne conduite des observateurs ;
- les formats des différents rapports, les formulaires d'observation, le plan de communication

1.3.3. Déploiement des observateurs

Pour le déploiement de ses Coordonnateurs régionaux et observateurs communaux et sous-préfectoraux, la CSCI a subdivisé le pays en 4 zones sous la responsabilité de 4 Assistants Opérationnels et Logistiques (AOL). Chaque AOL a une zone comprenant 5 régions. Chaque région est supervisée par un Coordonnateur Régional avec des observateurs de long et de court terme.

Les observateurs ont été déployés dans l'ensemble des régions sur la base de l'accessibilité des localités, de l'importance de l'électorat avec une présence accentuée dans les bastions des partis politiques et des « zones à risque ».

Ainsi, la stratégie de déploiement des observateurs de long terme et de court terme a suivi les critères suivants :

- la couverture géographique équilibrée du pays par les observateurs,

- les centres de population, en particulier, les principaux centres urbains et ruraux du pays ;
- les restrictions d'ordre logistique ou liées à la sécurité ;
- les centres de vote déterminés par la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- etc.

1.4. Recueil et traitement des informations de terrain

La MOE s'est appuyée d'une part sur la collecte de données aux moyens de rapports transmis par mails, par appels téléphoniques ou par courriers physiques et d'autre part, sur une méthode statistique d'agrégation des données collectées par les observateurs sur la base des formulaires d'observation renseignés.

Par ailleurs, avant la réception des formulaires d'observation renseignés, la MOE de la CSCI a procédé au recueil des données de terrain à partir d'un centre d'appel (call center) le jour du scrutin aussi bien le 30 octobre 2010, le 28 novembre 2010, le 11 décembre 2011 que le 26 février 2012.

Cinq types de formulaires ont été élaborés pour la collecte des données de la campagne à la transmission et à la compilation des résultats dans les Commissions Electorales Locales (CEL) en passant par le déroulement des opérations de vote. Il s'est agi de :

- **formulaire sur la campagne électorale** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur la sécurisation, les formes de violences, l'utilisation des ressources de l'Etat pendant la campagne ;
- **formulaire sur l'ouverture des BV** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur l'identification des BV, l'heure d'ouverture, la présence du personnel et du matériel électoral, la sécurisation à l'ouverture des BV ;
- **formulaire sur le déroulement du vote** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur la sécurité du scrutin, l'environnement général du scrutin et le respect des procédures de vote ;
- **formulaire sur la fermeture des BV et le dépouillement des bulletins** permettant d'évaluer et de collecter les informations sur l'heure de fermeture des BV, le respect des procédures de dépouillement et les éventuelles irrégularités ;
- **formulaire sur le suivi des PV** permettant de comparer les résultats dans le BV avec ceux reçus dans les CEL.

L'ensemble de ces formulaires dûment renseignés par les observateurs et transmis au Bureau Administratif et Opérationnel (BAO) ont été traités et analysés à l'aide de logiciels de traitement statistique de données: **Sphinx Lexica et SPSS**.

Par ailleurs, pour l'observation de la couverture médiatique des élections législatives, la MOE de la CSCI a procédé au monitoring à travers une revue de presse quotidienne. A cet effet, un échantillon de la presse écrite nationale a été constitué sur la base de l'obédience politique et de l'audience du journal. L'analyse des données recueillies sur le terrain a permis de produire des communiqués, des déclarations et des rapports.

1.5. *Dissémination des résultats*

Les résultats du traitement des données de l'observation sont portés à l'attention de l'opinion publique nationale et internationale ainsi qu'aux principaux acteurs du processus électoral. Ainsi, elle s'est faite à travers :

- l'organisation de conférences ou points de presse;
- la production de déclarations ou communiqués ;
- la production de rapports thématiques et circonstanciés ;
- la production du rapport final de l'observation électorale.

2. MECANISMES DE SENSIBILISATION ELECTORALE ET DE FORMATION DES AGENTS ELECTORAUX

Par principe, la sensibilisation fait l'objet d'observation par les observateurs électoraux. C'est pourquoi, la structure chargée de l'observation électorale doit impérativement être distincte de la structure chargée de la sensibilisation.

Au niveau de la sensibilisation et de l'éducation civique des populations, la Commission Electorale Indépendante (CEI), par ses prérogatives, est en charge de la sensibilisation et de l'éducation civique de la population. Mais, elle devrait s'appuyer sur les organisations de la société civile.

Ainsi, pour renforcer sa crédibilité dans toutes activités, la CSCI a demandé à la CEI, dans le cadre de la sensibilisation, de formaliser leur collaboration avec les organisations de la société civile assortie de termes de références.

La CSCI pense que cette manière de procéder est plus professionnelle et transparente et permettrait de mieux évaluer les activités de sensibilisation.

3. PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Le tableau suivant présente le résumé comparatif et synthétique des points saillants relevés lors des élections de la présidentielle 2010 et des législatives 2011-2012 :

DOMAINES D'EVALUATION	ELECTION PRESIDENTIELLE 2010	ELECTIONS LEGISLATIVES 2011 ET 2012
Contexte politique	Un contexte politique marqué par des élections ouvertes, inclusives avec la participation de leaders politiques historiques (PDCI, FPI, RDR,...)	Un contexte politique marqué par la récurrence des boycotts des élections législatives depuis 1995 en Côte d'Ivoire (RDR, FPI).
Cadre juridique	Un cadre juridique ambivalent des élections : coexistence de droit commun et de droit exorbitant ; d'où des problèmes récurrents d'interprétation et d'application des textes.	Un cadre juridique identique à celui de l'élection présidentielle avec cependant l'innovation de la loi sur la suppléance des députés et un nouveau découpage électoral plus politique que rationnel
Administration électorale	Une administration électorale atypique, composée de représentants de groupements et de partis politiques, d'où la prédominance des intérêts partisans sur les considérations techniques et professionnelles.	Une administration électorale toujours atypique, recomposée et marquée par le retrait officiel du FPI ; d'où la prédominance du RHDP.
Liste électorale	Une liste électorale définitive globalement acceptée par les membres du Cadre Permanent de Concertation malgré la non prise en compte des personnes à rôle	Une liste électorale encore incomplète et non inclusive en raison de la non prise en compte des personnes victimes de rejet techniques et des nouveaux

	pour cause d'erreurs techniques sur leur identité.	majeurs.
Enregistrement de candidatures	Un enregistrement de candidatures discriminatoire à cause de critères différenciés selon qu'il s'agit des signataires des Accords de Marcoussis ou des autres candidats.	Un enregistrement de candidatures marqué par un déficit de démocratie au sein des formations politiques; d'où la prédominance des candidatures indépendantes.
Société civile	Une forte implication de la société civile dans la sensibilisation et surtout dans l'observation électorale (nationale et internationale)	Une faible implication de la société civile dans la sensibilisation, faute de moyens et un nombre très réduit de missions d'observation nationale et internationale.
Campagne électorale	Une campagne électorale, relativement calme au premier tour et émaillée de violences au deuxième tour avec le renforcement des alliances politiques (RHDP, CNRD).	Une campagne électorale bien sécurisée avec un renforcement remarquable du dispositif sécuritaire pour les élections législatives partielles.
Couverture médiatique	Une couverture médiatique (médias publics) déséquilibrée en faveur des trois principaux acteurs politiques (FPI, RDR et PDCI-RDA), mais surtout du camp présidentiel et une presse privée très partisane et passionnée.	Une inégalité d'accès des candidats aux médias d'Etat : grande visibilité des actions des candidats issus du Gouvernement au détriment des candidats indépendants.
	Un Conseil National de la Communication de l'audiovisuelle (CNCA) partisan et au service du camp présidentiel	Prises de décisions courageuses et objectives mais très tardives par les organes de régulation (HACA, CNP) pour équilibrer l'accès des candidats aux médias publics lors des campagnes électorales.
Participation des femmes	Une seule femme candidate (7%) à l'élection présidentielle de 2010.	Représentativité des femmes toujours faible (11%) des candidats élus
Impartialité et transparence du scrutin	Un scrutin présidentiel, généralement transparent mais violent au second tour avec la contestation des résultats	Des élections législatives globalement acceptables avec des cas isolés de violence sans contestation des résultats
	Un manque d'impartialité de la CEI et du Conseil Constitutionnel ayant conduit à la présentation des résultats contradictoires ; d'où le bicéphalisme au sommet de l'Etat	Un Conseil Constitutionnel recomposé avec des membres jouissant d'une grande crédibilité mais caractérisé par l'opacité des mécanismes de prise de décision dans le cadre de la gestion du contentieux électoral. Malgré les moyens légaux que lui offre la loi, la CEI n'a pu proclamer les résultats dans 2 circonscriptions électorales (Bonon et Facobly).
Certification des élections	Une remise en cause de la Mission de l'ONUCI par un camp	Un renforcement de la confiance entre les autorités nationales et l'ONUCI marqué par sa forte implication pour la paix, la sécurité et la certification des élections.

3.1. Les difficultés rencontrées par la MOE de la CSCI

La CSCI a connu des difficultés dans la conduite de sa mission d'observation électorale sur le terrain. Il s'est agi principalement :

- i) Inexistence d'un chronogramme détaillé et réaliste du processus électoral ;
- ii) Insuffisance de communication avec les différents acteurs impliqués dans le processus électoral, surtout la société civile ;

- iii) Insuffisance de sécurisation du processus électoral, surtout les étapes antérieures aux scrutins ;
- iv) Prédominance des considérations politiques sur les aspects techniques et professionnels au sein de la CEI... ;
- v) De nombreuses tracasseries puis du refus d'accréditation de ses observateurs par la CEI ;
- vi) De menaces de mort sur certains de nos observateurs mais surtout de l'équipe technique de la MOE dont certains ont dû s'exiler de mars à mai 2011 ;
- vii) Du cambriolage du siège de la CSCI en mars 2011.

3.2. Les recommandations

- i) Des réformes institutionnelles à opérer (CEI pour le respect des normes internationales quant à sa composition, du Code électoral) ;
- ii) L'actualisation de la liste électorale en vue d'être inclusive, fiable et transparente (nouveaux majeurs, personnes exclues en raison des erreurs techniques, des déplacés et des réfugiés, etc.) ;
- iii) L'effectivité de la sensibilisation et de l'éducation civique sur une longue période, minimum 3 mois avant le scrutin pour avoir un impact sur le taux de participation et la réduction de la violence ;
- iv) La formation des agents de distribution, leur déploiement, le mode opératoire pour la distribution des cartes ;
- v) La disponibilité du matériel électoral et leur dispatching (quand, par qui et durée, la formation des agents de bureaux de vote (quand, par qui et durée) ;
- vi) La campagne électorale (sécurisation, financement des partis politiques et candidats, principe d'égalité, etc.) ;
- vii) La sécurisation des observateurs nationaux et internationaux ;
- viii) L'existence d'un chronogramme clair, détaillé des différentes phases du processus ;
- ix) L'accréditation des observateurs nationaux et internationaux dans un délai raisonnable ;
- x) La sécurisation des processus électoraux à venir en raison de la crise de confiance entre les forces de l'ordre et de sécurité et la population ;
- xi) L'appui réel de la communauté internationale aux échéances électorales ;
- xii) L'appui matériel et financier des organisations de la société civile dans la sensibilisation et l'observation électorale ;
- xiii) L'établissement d'un cadre permanent de collaboration entre les organisations de la société civile et la CEI.

Conclusion : Propositions/recommandations pour la réussite des élections crédibles au Mali

Au vu des expériences de l'organisation des élections politiques en Côte d'Ivoire dans une instabilité politique et des actions de la CSCI et tenant compte des défis à relever pour le Mali pour les élections futures, la CSCI fait les recommandations suivantes :

- 1. Financement du processus électoral :** les élections de sortie de crise sont coûteuses. Il faut s'assurer de la contribution réelle de la communauté internationale à l'image de la Côte d'Ivoire. De même, il faut tenir compte des procédures de décaissement des bailleurs de fonds au cas où il y a une mobilisation financière dans la fixation de la date des élections.

2. **Mise en place d'une mission nationale d'observation électorale** dont la crédibilité et la transparence des actions de terrain sont de nature à rassurer la population, les partis politiques et la communauté internationale. Cette mission d'observation électorale pourrait avoir pour cadre institutionnel le Forum Multi-Acteurs.
3. **Des réformes institutionnelles à opérer pour confier tout le processus électoral à une seule institution, crédible et indépendante comme une Commission Electorale Indépendante.** Les autres structures techniques devraient travailler sous la responsabilité de cette commission.
4. **Etablissement d'une liste électorale inclusive, crédible et participative :** la mobilisation de l'électorat est liée également à l'existence d'une liste électorale inclusive et crédible. Il faut une observation de la société civile à cette étape pour rassurer la population et les acteurs politiques. Il faudrait donc inclure les réfugiés, les déplacés de guerre et adresser la question des régions où l'état-civil aurait été détruit (au nord). Cela demande un maximum de temps.
5. **Distribution des cartes d'électeurs à temps:** mettre en place un mode opératoire et transparent de distribution des cartes d'électeurs sur toute l'étendue du territoire. La possession d'une carte d'électeur est aussi une source de motivation à la participation au processus électoral.
6. **Instauration d'une mission d'appui internationale :** l'existence d'une Mission des Nations Unies ou de l'Union Africaine va contribuer à la sécurisation du processus électoral dans la mesure où il n'y a pas de confiance au sein des forces de l'ordre et de sécurité et des militaires. Cela va également contribuer au transport des matériels électoraux.
7. **L'effectivité de la sensibilisation et de l'éducation civique sur une longue période,** minimum 3 mois avant le scrutin pour avoir un impact sur le taux de participation et la réduction de la violence ;
8. **La campagne électorale** (sécurisation, financement des partis politiques et candidats, principe d'égalité, etc.) ;
9. **La sécurisation des observateurs nationaux et internationaux ;**
10. **L'existence d'un chronogramme clair, détaillé des différentes phases du processus;**
11. **L'accréditation des observateurs nationaux et internationaux dans un délai raisonnable ;**
12. **L'appui matériel et financier des organisations de la société civile dans la sensibilisation et l'observation électorale ;**
13. **L'établissement d'un cadre permanent de collaboration entre les organisations de la société civile et la structure en charge des élections.**

Pour tout ce qui précède :

- a. Il est important que les acteurs des OSCs maliennes optent pour une sensibilisation et une observation long terme qui intègre toutes les étapes du processus électoral ;
- b. Des élections crédibles, transparentes et inclusives, respectant les normes internationales telles que décrites plus haut nécessitent un délai de préparation de plus de Quatre mois.